



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-VAL DE SEINE-2025- 2131016-PROF TPCAUI cat 1 n°1

Professeur.e / Théories et pratiques de la construction architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2131016

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris-Val-
de-Seine (ENSAPVS)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS VAL DE SEINE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Professeurs des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Ce poste vise à renforcer les apprentissages fondamentaux constituant les outils de conception et de projet et à explorer les questions de transformation du bâti existant, en lien avec les enjeux de vulnérabilité et d'habitabilité du cadre bâti. Il doit contribuer à former des praticiens

et chercheurs en architecture préparés à agir dans un monde où il est primordial d'atténuer fortement l'impact des activités humaines sur l'environnement au sens large et de développer des stratégies d'adaptation face à un réchauffement climatique et à un effondrement du vivant avérés.

Il devra contribuer à porter et à développer la chaire Archidessa (<https://chaire-archidessa.fr>) dont le périmètre est appelé à s'élargir. Le candidat ou la candidate est également appelé.e à enseigner de manière équilibrée en Licence et en Master.

En licence : l'enseignant interviendra dans le cadre du studio notamment de S5 "transformer l'existant". Le studio de projet est couplé d'un enseignement dit "transversal" impliquant des enseignant.es du champ HCA et du champ STA, avec pour objectif d'explorer les articulations des disciplines convoquées par l'exercice de projet.

En master : l'enseignant interviendra dans le cadre du Domaine d'Études Transformations. La pédagogie du DE part du postulat du devoir de connaissance comme préalable à l'acte de conception, et se fonde sur une approche pluridisciplinaire revendiquée, impliquant une collégialité forte. Les enseignements du DE sont adossés à de nombreux et solides partenariats et collaborations (UPC, CAUE 94, SUPELEC, AP-HP, IUAV). Il est attendu une participation en appui en M1 aux studios de projet, et une coordination d'un studio de projet en M2, en s'inscrivant dans et en faisant évoluer les dynamiques et collaboration déjà en place.

Il sera associé au cours processus de conception (M1), et devra participer aux séminaires (M1), et à l'encadrement de mémoires (M2).

Une participation aux activités scientifiques de l'école sera appréciée.

L'enseignant devra contribuer aux séminaires, et aux recherches dans le cadre de l'offre scientifique de la Chaire Archidessa, Architecture, Design, Santé, sur les questions de la vulnérabilité et de l'habitabilité de l'environnement bâti.

Profil recherché

1/ Expériences et compétences souhaités

Disposer d'un profil combinant expérience avérée de l'enseignement en école d'architecture, encadrement de studios de projet, cours magistraux, et participation à la formation à la recherche (séminaire).

Faire preuve d'une expérience avérée dans les questions de transformation du cadre bâti.

Il est souhaité que l'œuvre architecturale construite dispose d'une reconnaissance étayée par des publications, prix ou récompenses. Le cas échéant, la relation entre pratique d'agence (recherche / action) et articulation avec les questions de la recherche pourra être mise en avant. Il est attendu une capacité à s'inscrire dans une dynamique collégiale, à coordonner des équipes pluridisciplinaires, et à porter et faire évoluer les partenariats déjà en place dans le DE Transformations.

2/Démarche

L'enseignant (H/F) inscrira son expertise (pédagogie et recherche) en lien avec les axes stratégiques 2025-2030 de l'École.

Il est attendu du candidat ou de la candidate :

- une proposition pédagogique avec des scénarios d'évolution de la Chaire Archidessa
- la capacité à problématiser les pédagogies et à les situer dans l'offre au sein du DE Transformations et plus largement de l'école et faire évoluer le projet pédagogique du DE en lien avec l'évolution du projet de l'école
- un point de vue critique sur les questions écologiques (transformation, de régénération et de vulnérabilité)
- une démarche capable d'intégrer d'autres champs disciplinaires, de déployer une approche multiscalaire dans l'apprentissage du projet
- des propositions de thématiques de travail autour du cadre bâti et de sa transformation, reconversion, maintenance pour enrichir les axes et les recherches de l'École.

3/Diplôme requis ou expérience professionnelle requis

Architecte (DPLG ou HMONP).

L'habilitation à diriger les recherches (HDR) est requise

Éléments de candidature

Personne à contacter

isabelle.phalippon-robert@paris-valdeseine.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des professeurs des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine, créée en 2001 , est l'un des vingt et un établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministère de la Culture. Communauté d'enseignement supérieur et de recherche en architecture de 2300 personnes (2000 étudiants, 230 enseignants et 70 agents administratifs), la diversité des

sensibilités, des approches théoriques et des programmes de recherches constitue l'un des atouts de l'ENSA Paris-Val de Seine. L'École est située dans un campus universitaire et partenaire de l'université Paris-Cité. Elle est membre de la Conférence des Grandes Écoles. En 1er cycle, le programme de l'École vise à offrir une formation suffisamment générale pour que l'étudiant puisse acquérir les outils de la démarche de projet, une solide formation et un regard critique.

En 2^{ème} cycle, l'enseignement est organisé autour d'un parcours personnalisé de l'étudiant qui a le choix entre 9 domaines d'études (DE) de réflexion et d'enseignement refondus en 2025 : A-lto, ARTS !, ATLAS, Écologie radicale (DEER), Infrastructures Terrestres, Matière et expérience, Praxis, Situations et Transformations. Elle organise un master en apprentissage ainsi qu'un double diplôme architecte-ingénieur.

En 3^{ème} cycle, l'École propose des formations doctorales (séminaires et encadrements de thèses) liées aux activités de recherche de ses deux laboratoires.

Service d'enseignement et de recherche

Liaisons hiérarchiques : Directeur de l'ENSA Paris-Val de Seine.